

## La Propac se demande en quoi les APE peuvent bénéficier aux agricultures familiales

**C'EST LE SORT DES AGRICULTURES FAMILIALES qui préoccupe Alexandre Manga Ndzana : comment vont-elles résister à la concurrence européenne ? En quoi les APE leur permettent-ils d'exporter plus facilement vers l'Europe ? Si l'Afrique centrale veut pouvoir tirer un profit quelconque de cet accord, il lui faut davantage de temps.**



A. Manga Ndzana

Entretien avec Alexandre Manga Ndzana, chargé de programme à la Plate-forme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (Propac), [cnop\\_cam2001@yahoo.fr](mailto:cnop_cam2001@yahoo.fr)

► Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, São Tomé et Príncipe, Tchad (PMA en italique)

► 86 millions d'habitants

► Pib : 41 milliards de dollars (agriculture : 30 %)

**GRAIN DE SEL :** *Quels sont les enjeux pour l'Afrique centrale dans l'APE ?*

**ALEXANDRE MANGA NDZANA :** La Propac représente 11 pays d'Afrique centrale. L'agriculture familiale est le principal type d'agriculture pratiqué. La région bénéficie d'une bonne pluviométrie, même dans la zone sahélienne, et de bonnes terres cultivables. Beaucoup restent cependant inexploitées du fait de l'éloignement des terres et de la faible mécanisation. Elle pratique des cultures de rente : café, cacao, coton, hévéa, et des cultures vivrières, qui permettent d'assurer la sécurité alimentaire de la région, et font de plus en plus l'objet de transactions commerciales avec les pays frontaliers.

La région regroupe deux catégories de pays, les PMA et les non-PMA (Cameroun, Gabon, Congo). Cette différenciation induit des différences dans la conception vis-à-vis de la signature des APE : les non-PMA ne pouvant bénéficier de tout sauf les armes, s'ils ne signent les APE, leurs produits seront taxés.

80 % des exportations de la Cemap, qui est aussi avec la RDC et Sao Tome dans la négociation des APE, vont vers l'Union européenne.

L'objet d'après débats que font les APE au niveau des OP est tout simplement de protéger les agricultures familiales qui constituent les socles de nos économies, qui sont les premiers pourvoyeurs d'emploi dans nos pays,

et dont les acteurs constituent la masse la plus vulnérable face à la pauvreté, parce que mal rémunérée. Les affres de l'ultra-libéralisme pourraient donc avoir pour conséquence la disparition de l'agriculture familiale et l'aggravation de la pauvreté rurale.

**GDS :** *Quels risques et opportunités représentent les APE ?*

**AMN :** *Quelles opportunités ?* Pour l'instant nous ne voyons rien de positif dans la signature de l'APE. Si l'on cherche bien, le seul point positif pourrait être la possibilité d'entrer sur le marché européen à des taux préférentiels. Mais nos agricultures vont-elles résister à la concurrence ?

Dans la région l'agriculture est rudimentaire. Les plans d'ajustement structurels ont fait supprimer toutes les subventions à l'agriculture. Même les exonérations sur les intrants ont été supprimées. Quant aux droits d'entrée sur les marchés de l'UE, encore faut-il avoir les produits pour y aller. Or à part le cacao, nous ne voyons pas grand chose à ce stade.

Mais les APE ne sont pas les seuls obstacles. Il existe des obstacles techniques et la concurrence. Dès qu'il y a baisse des cours, les producteurs détruisent des champs pour mettre des cultures vivrières. Les planteurs peuvent se décourager. Des emplois vont être perdus.

Suite à la revue à mi-parcours, nous avons émis des réserves importantes, et nous sommes vraiment désolés de voir que les accords risquent d'être signés malgré nos réserves. La signature a été

programmée en 1999, laissant 7 ans au marché régional pour se construire. 7 ans c'est trop court : l'Europe a eu 50 ans à sa disposition.

Il est absurde de penser que l'on va entrer dans une zone de libre échange entre deux zones à des niveaux de développement complètement différents. D'un côté, un marché commun, une monnaie unique, etc., de l'autre, des pays avec des monnaies différentes, des difficultés de communication avec de faibles infrastructures, des blocages administratifs. L'Afrique centrale n'a même pas encore de politique agricole régionale.

Autre risque : actuellement le marché régional est fourni en produits vivriers par le Cameroun. Avec la signature d'un AE, ce marché risque d'être désorganisé, avec une nouvelle concurrence entre les produits.

**GDS :** *Y a-t-il des alternatives possibles et quelles sont-elles ?*

**AMN :** Développer les marchés sous-régionaux, les politiques agricoles et l'intégration régionale. Diversifier les partenariats vers l'Asie et les États-Unis. L'Agoa<sup>1</sup> pourrait être étendu aux produits agricoles. ■

1. L'African Growth and Opportunity Act (Agoa) est une loi américaine du 18 mai 2000. Cette loi offre des incitations concrètes pour que les pays africains intensifient les efforts d'ouverture de leurs économies et de construction de marchés libres. [www.agoa.gov](http://www.agoa.gov)

**FICHE D'IDENTITÉ COMMERCIALE DE LA RÉGION**

	Export	Import	Source
Commerce mondial (milliards \$)	10,14	6,39	FAO, moy. 2003-2004
Commerce agricole mondial ( % du précédent)	8,3 %	20,2 %	FAO, moy. 2003-2004
Commerce avec UE (milliards €)	4,73	3,33	Comext, moy. 2003-2005
Commerce agricole avec UE ( % du précédent)	11,8 %	16,8 %	Comext, moy. 2003-2005